

**SIVOM DU PAYS VIGANAIS DU 06 OCTOBRE 2022**  
**PROCES-VERBAL**

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf septembre à dix-huit heures, le Comité Syndical, a été convoqué en séance ordinaire à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité. Le quorum n'ayant pas été atteint, le comité syndical a de nouveau été convoqué le six octobre à dix-huit heures trente.

L'an deux mille vingt-deux et le six octobre à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, s'est réuni à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Romaric CASTOR, et peut valablement délibérer sans condition de quorum.

Présents (22) : Roger LAURENS, Patrick REILHAN, Marc BRETON, Christian GAUTHIER, José SORIANO, Philippe ESTEVE, Frédéric SANCHE, Sylviane LAURENT, Jean-René GUERS, Romaric CASTOR, Patrick GRAZIOSO, Marc WELLER, Alain DURAND, Jean-Luc GALTIER, Didier BERGONNIER, Jean-Louis PRUNET, Roland MONTEL, Jacques GINIEYS, Thierry REDON, Denis TOUREILLE, Hélène TOUREILLE, Roland CAVAILLER.

Excusés (8) : Stéphane MALET, Myriam MOSCOVITCH, Eric POUJADE, Jérôme SAUVEPLANE, Roland CANAYER, Martine DURAND, Bruno MELEARD, Bruno BELTOISE.

Absents (10) : Jean-Pierre DUNOM, Paul REMISE, Corinne VIEILLEDEN, Michel GRAZIOLI, Isabelle BAILLY, Bernadette JACQUEMIN, Patrick DARLOT, Christian BERTRAND, Renaud RICHARD, Laurent PONS.

Procurations (3) : Myriam MOSCOVITCH à Jean-René GUERS, Roland CANAYER à Jacques GINIEYS, Bruno BELTOISE à Romaric CASTOR.

Secrétaire de séance : Patrick REILHAN.

Le compte-rendu du Comité syndical du 23 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

---

**01 – BUDGET ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE N°1**

---

Rapporteur : Romaric CASTOR

Monsieur le Président indique au comité syndical qu'il convient de modifier les prévisions budgétaires du budget primitif 2022 du budget assainissement, afin de pouvoir régulariser les écritures d'amortissements et d'inscrire les subventions notifiées pour les travaux en cours.

La décision modificative s'établit de la façon suivante :

**Section de fonctionnement :**

Dépenses

Compte	Libellé	Montant
042 - 6811	Dotations aux amortissements	2 265,00 €
	<i>Total chapitre 042</i>	2 265,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>2 265,00 €</b>

## Recettes

Compte	Libellé	Montant
70 - 70621	Redevance ANC	1 265,00 €
	<i>Total chapitre 70</i>	1 265,00 €
77 - 778	Autres produits exceptionnels	1 000,00 €
	<i>Total chapitre 77</i>	1 000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>2 265,00 €</b>

**Section d'investissement :**

## Recettes

Compte	Libellé	Montant
040 - 28153	Installations à caractère spécifique	2 265,00 €
	<i>Total chapitre 040</i>	2 265,00 €
13 - 13111	Aides Agence Eau : STEP St Laurent le Minier, SDA stratégique, Le Vigan	407 897,00 €
13 - 1311843	Aides DETR Le Vigan tranche 2	4 953,00 €
13 - 131301	Aides CD 30 STEP St Laurent le Minier	42 938,00 €
13 - 131303	Aides CD 30 SDA Stratégique	54 000,00 €
13 - 131357	Aides CD 30 Le Vigan tranche 2	2 477,00 €
	<i>Total chapitre 13</i>	512 265,00 €
16 - 1641	Emprunts	-514 530,00 €
	<i>Total chapitre 16</i>	-514 530,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>

**Le Comité Syndical, après délibération, et à l'unanimité,**

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget assainissement comme énoncée ci-dessus.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

**02 - ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2021**


---

Rapporteur : Romaric CASTOR

Monsieur le Président rappelle que l'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales prévoit que le président d'un établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.

Cette disposition a pour objectif de renforcer la transparence et l'information dans la gestion des services publics, de préciser les modalités de réalisation du service d'assainissement ainsi que les indicateurs techniques et financiers le concernant.

Monsieur le Président propose ainsi au comité syndical, le rapport annuel sur le prix et la qualité de son service public d'assainissement collectif et non collectif concernant l'exercice 2021.

**Le Comité Syndical, après délibération, et à l'unanimité,**

APPROUVE le rapport annuel sur le prix et la qualité de son service public d'assainissement pour l'exercice 2021.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

### **03 – ECOLE MATERNELLE INTERCOMMUNALE - REGLEMENT INTERIEUR GARDERIE SCOLAIRE**

---

Rapporteur : Romaric CASTOR

Monsieur le Président informe les délégués que le SIVOM organise un service de garderie scolaire à l'école maternelle intercommunale. Ce service est offert aux familles au titre des activités périscolaires.

Dans ce cadre, pendant l'interclasse, les enfants sont confiés à une équipe d'Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM) constituée d'agents qualifiés relevant du SIVOM et placés sous sa responsabilité.

Afin d'adapter les modalités de fonctionnement de ce service, Monsieur le Président propose au Comité Syndical d'approuver les modifications apportées au règlement intérieur de la garderie scolaire de l'école maternelle intercommunale.

**Le Comité Syndical, après délibération, et à l'unanimité,**

APPROUVE le règlement intérieur de la garderie scolaire annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

### **04 - ECOLE MATERNELLE INTERCOMMUNALE - REGLEMENT INTERIEUR RESTAURATION SCOLAIRE**

---

Rapporteur : Romaric CASTOR

Monsieur le Président informe les délégués que le SIVOM organise un service de restauration à l'école maternelle intercommunale.

A ce titre, pendant le déjeuner, les enfants sont confiés à une équipe constituée d'Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM) et des agents techniques qualifiés relevant du SIVOM et placés sous sa responsabilité.

Afin d'adapter les modalités de fonctionnement de ce service, Monsieur le Président propose au Comité Syndical d'approuver les modifications apportées au règlement intérieur du restaurant scolaire de l'école maternelle intercommunale.

**Le Comité Syndical, après délibération, et à l'unanimité,**

APPROUVE le règlement intérieur de la restauration scolaire annexé à la présente délibération.

AUTORISE le président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

### **INFORMATIONS RELATIVES A L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS ACCORDÉE AU PRÉSIDENT**

---

Vu la délibération du 28 janvier 2021 donnant délégation au Président, Monsieur le Président informe les délégués des décisions, des arrêtés et des marchés signés entre le 11 juin et le 15 septembre 2022.

**Décisions :**

22SVDEC004 : Décision portant signature avec la communauté de communes du Pays Viganais d'une convention d'occupation de terrain.

22SVDEC005 : Décision approuvant la passation d'un accord-cadre avec la société MOLOSTOFF Traiteur dans le cadre de la fourniture et livraison de repas en liaison chaude pour la restauration scolaire

**Arrêté :**

22SVARR001 : Arrêté portant désignation d'un agent recevant délégation de signature pour dépôts de plainte et procès-verbaux d'audition de victimes au nom du SIVOM du Pays Viganais

**Marchés :**

Marché notifié SIVOM fonctionnement :

Code	Objet	Montant HT notifié	Fournisseur	Date de notification	Date du contrat	Décision
2022SSE01	FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON CHAUDE POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE	4,49 € HT 4 plats 4,65 € HT 5 plats	MOLOSTOFF	11/07/2022	01/09/2022 AU 31/08/2025	22SVDEC005

Marché notifié SIVOM Assainissement :

Code	Objet	Montant HT notifié	Fournisseur	Date de notification	Date du contrat	Decision
2022SSE02	SD ALZON / ARRIGAS BUREAU ETUDE	92 902,00 €	OTEIS	11/07/2022	11/07/2022 AU 10/07/2024	Délibération
2022SSE03	SD ST LAURENT LE MINIER BUREAU ETUDE	39 893,00 €	OTEIS	28/07/2022	28/07/2022 AU 27/07/2024	Délibération

**Le Comité Syndical, prend acte du compte-rendu considéré ci-dessus.**

---

**QUESTIONS DIVERSES**


---

Pont de la discorde - Avèze

Monsieur Jean-René GUERS a fait part de 2 propositions pour résoudre les problèmes récurrents au niveau du pont de la discorde sur la commune d'Avèze.

Monsieur le Président confirme que plusieurs pistes ont été étudiées mais qu'il est préférable d'attendre les préconisations du schéma directeur pour ce point, identifié comme sensible par le bureau d'études.

SPANC

Monsieur le Président informe que monsieur Jordan DEFOSSE, nouveau technicien SPANC, s'est présenté lors de la première réunion du comité syndical, le 29 septembre.

Il est évoqué la possibilité d'organiser des réunions publiques pour expliquer l'intérêt des contrôles du SPANC qui sont souvent considérés comme une contrainte.

Il est par ailleurs proposé que les maires soient informés lorsqu'un contrôle fait apparaître des problèmes de conformité.

Monsieur le Président lève la séance à 18h40.

Le secrétaire de séance,